



Engagements de l'adhérent et du responsable syndical

Juillet 2012

Ce document vise à mettre en pratique nos [convictions, nos valeurs et notre programme](#), de la façon la plus efficace possible. Il formalise l'engagement de chacun, selon son rôle et ses responsabilités, au service de l'ensemble de nos collègues.

U4U est un syndicat qui fonctionne de façon non bureaucratique, qui organise la proximité et la responsabilisation de tous. U4U a donc besoin de flux d'informations adaptés, qui permettent à chacun de recevoir de l'information mais aussi et surtout d'en être la source.

C'est pourquoi les adhérents d'U4U, voulant mieux définir le rôle et les responsabilités de chacun adoptent cette charte de l'adhérent, de l'élu, du détaché, du représentant dans les comités et du point de contact.

Adhérent

U4U informe, consulte, assiste et défend ses adhérents. L'adhérent paye une cotisation et a le droit d'assister aux assemblées générales et aux autres réunions internes ouvertes à tous les membres.

Le paiement de la cotisation est essentiel, car U4U n'a aucune autre ressource.

Les adhérents ont la possibilité de contribuer à la vie du syndicat et donc de :

- Remonter les questions d'actualité de leur DG (au sens des questions de personnel telles que réorganisation, charge de travail, locaux, notation, promotions, vécu et réactions des collègues...)
- Signaler tout problème devant donner lieu à réaction d'U4U
- Faire part des réactions des collègues aux prises de position d'U4U
- Ecrire des articles, mêmes brefs, ou suggérer des sujets pour nos journaux

Ces informations doivent être remontées au point de contact d'U4U dans la DG, avec copie à la [boîte U4U](#) s'il s'agit d'un écrit.

Points de Contact (personnes de contact U4U dans les DGs / Institutions)

Les représentants de U4U dans les DGs sont des bénévoles qui jouent un rôle essentiel pour le rapprochement concret et immédiat entre U4U et les collègues.

Ils sont les points de contact de proximité, le visage quotidien du syndicat et le référent proche pour toutes questions, inquiétudes et suggestions.

Ils alimentent le syndicat en

- informations sur la vie, les expériences positives et les difficultés spécifiques de la DG et des collègues qui y travaillent
- informations sur les réunions dans la DG, feedback et suivi
- articles pour nos journaux (informations sur l'actualité de votre DG, opinions de vos collègues pour le courrier des lecteurs)

Ils participent aux réunions du Conseil syndical.

Réunions décentralisées

Les points de contact s'impliquent dans l'organisation des réunions.

La qualité de l'organisation matérielle (invitation, rappel, communication informelle, réservation de salle, suivi de la réunion, etc.) conditionne largement la participation, la qualité des échanges et la réussite de la réunion. U4U assiste et forme les points de contact et il valorise les bonnes pratiques.

Pour chacune des réunions décentralisées, l'équipe chargée de l'organisation matérielle et de la coordination est composée :

- du point de contact U4U dans la DG
- du responsable d'équipe concerné (membre du Bureau)
- du secrétaire de U4U

Il est essentiel, pour une bonne prise en compte et un suivi pertinent des points traités, situations évoquées, problématiques soulevées et engagements pris, d'établir un bref compte-rendu de la réunion "à chaud", immédiatement après, sur base des notes prises par l'animateur et chacun des représentants de U4U présents.

U4U s'engage à donner suite aux questions qui ont été soulevées.

Représentants dans les Comités

U4U nomme ses représentants dans les divers comités statutaires ou autres. Les représentants sont chargés de défendre les intérêts collectifs et individuels du personnel dans ces comités, dans le cadre général de la politique d'U4U.

U4U fournit assistance, conseil et formation à ses représentants.

Les représentants doivent remonter au Bureau syndical les problèmes généraux traités par les Comités (sans préjudice de la confidentialité des cas individuels) afin de faire connaître les problèmes concrets qui se posent dans la vie quotidienne. Ils doivent signaler les questions de principe abordées par le Comité, que le syndicat doit connaître et sur lesquelles il pourrait développer une position politique. Cette remontée d'information est une partie essentielle de leur mandat qui, si elle n'est pas assurée, peut conduire U4U à nommer d'autres représentants.

U4U organise des débats internes sur les points importants identifiés lors de cette activité.

Les représentants participent aux réunions du Conseil syndical.

Les représentants proposent également des articles pour publication afin d'informer l'ensemble du personnel de notre action et de l'évolution de la situation.

Ces articles peuvent contenir :

- la compétence et le rôle du Comité, Groupe ou autre auquel ils ont pris part (s'il faut le rappeler)
- les principaux enjeux d'actualité
- les points essentiels de la discussion
- la position défendue par U4U
- les résultats de la réunion
- les suites de la réunion

Élus (CCP, CLP)

Les élus sont chargés de défendre les intérêts collectifs et individuels du personnel dans ces comités, dans le cadre général de la politique d'U4U.

U4U fournit assistance, conseil et formation à ses élus.

Les élus doivent être présents ou représentés aux réunions des organes auxquels ils sont élus.

Les élus doivent remonter au Bureau les problèmes généraux traités par les Comités afin de faire connaître les questions politiques débattues et les problèmes concrets. Ils doivent signaler les questions de principe abordées par le Comité, que le syndicat doit connaître et sur lesquelles il pourrait développer une position politique.

Les élus doivent également proposer des articles pour publication afin d'informer l'ensemble du personnel de notre action et de l'évolution de la situation.

Ils doivent participer aux réunions du Conseil syndical et s'acquitter d'une cotisation de soutien.

Détachés et membres du Bureau exécutif

Leur rôle est de faire vivre le syndicat, tant sous ses aspects politiques qu'administratifs. Ils doivent s'impliquer dans la vie du syndicat. Ils sont plus particulièrement chargés d'une fonction dans les organes du syndicat ou de secteurs d'activité. Ils mettent en œuvre les

décisions prises par les organes du syndicat. Ils participent aux animations et événements organisés par le syndicat.

Les détachés et les membres du Bureau exécutif doivent assister aux réunions du Secrétariat auxquels ils sont conviés et aux réunions du Bureau exécutif et du Conseil syndical.

Lors de ces réunions, ils doivent faire le point sur les dossiers dont ils ont la charge afin que tous aient une vue complète de leur avancement et des difficultés éventuelles.

Ils doivent également proposer des articles pour publication afin d'informer l'ensemble du personnel de notre action et de l'évolution de la situation.

Ils doivent s'acquitter d'une cotisation de soutien.

U4U, c'est nous tous et chacun de nous !
Personne d'autre ne peut faire notre travail.
Nos collègues nous font confiance, nous devons la mériter !

NB. Le Conseil Syndical est chargé de la mise en œuvre des directives décidées par le référendum et de la gestion des affaires du syndicat entre deux AG ou référendums statutaires. Il se réunit au moins une fois par Trimestre.
Le Bureau exécutif met en œuvre les décisions du Conseil Syndical.